

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-001466 / 54738343
SICPA SA, 1373 Chavornay
Fabrication des encres de sécurité.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
211 H
01.10.2012–30.09.2015 (Renouvellement)
- 12-001018 / 61680669
Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-près-Marnand
Boulangerie d'essai
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H, 1 F
01.07.2012–30.06.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-000903 / 64772198
LE SHOP SA, 1024 Ecublens VD
Dépôt
Besoin particulier de consommation
70 H, 60 F
15.07.2012–15.07.2015 (Renouvellement avec modification)
- 13-000887 / 74735144
PostLogistics AG, 1532 Fétigny
Centre logistique / prestation Swiss-Express Innight: réception, déchargement, triage et chargement de la marchandise pour les véhicules de transport et de livraison.
Besoin particulier de consommation
9 H
25.04.2013–31.03.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 13-001028 / 61984864
Bio-Service, F. Lauper SA, 2074 Marin-Epagnier
Magasinage et livraison des produits frais
Besoin particulier de consommation
1 H
01.03.2013–29.02.2016 (Nouveau permis)

- 12-001599 / 68399442
Maison Planzer Transports SA, 1131 Tolochenaz
Centre logistique: concerne le personnel des quais (chargement/déchargement de la marchandise).
Besoin particulier de consommation
14 H
01.12.2012–30.11.2015 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 13-000944 / 72040423
TEC Ebauches SA, 1337 Vallorbe
Production: secteur ébauches CNC
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.05.2013–30.04.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

4 juin 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail